



## **RÈGLES DE PARTICIPATION AU TIRAGE DE LA LOTO-FONDATION**

### **Attestation du participant**

Par l'achat d'un billet de la Loto-Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog - CIUSSS de l'Estrie - CHUS (ci-après désignée la Loto-Fondation), le participant reconnaît avoir pris connaissance des règlements du tirage et s'engage à s'y conformer.

### **Tirages**

#### ***Tirages mensuels***

Dans le cadre de la Loto-Fondation, la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog (ci-après désignée la « Fondation ») procèdera à 7 séances de tirage régulier durant lesquelles 4 gagnants seront pigés par séance. Trois grands tirages auront également lieu durant lesquels 2 gagnants seront pigés par tirage. Les tirages auront lieu à 9 h à la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog, située au 50, rue St-Patrice Est, local 8007 à Magog et les billets seront pigés par un tiers choisi au hasard le jour du tirage. Les tirages auront lieu une fois par mois, de juin à mars.

1. Dates des tirages réguliers :  
29 juillet 2021, 26 août 2021, 30 septembre 2021, 28 octobre 2021, 25 novembre 2021, 27 janvier 2022, 24 février 2022
2. Dates des grands tirages :  
17 juin 2021, 16 décembre 2021, 17 mars 2022

#### ***Prix instantanés***

25 prix instantanés sont répartis au hasard parmi les 300 billets en circulation sous forme d'une case à gratter.

### **Prix et réclamation**

#### ***Tirages mensuels***

Pour les 7 séances de tirage régulier, 2 gagnants recevront chacun la somme de 250 \$ en argent et 2 gagnants recevront chacun la somme de 500 \$ en argent. Quant aux 3 grands tirages, 2 gagnants recevront chacun la somme de 1000 \$ en argent. Tous les prix seront remis sous forme de chèque uniquement. Les gagnants seront contactés par téléphone le jour du tirage et leur nom sera affiché dans les babillards des 8 ascenseurs de notre installation. Les prix devront être réclamés au local de la Fondation entre 9 h et 16 h, sur semaine du lundi au jeudi, dans les 30 jours suivant la date du tirage, à défaut de quoi la Fondation se réserve le droit de piger un autre gagnant.

#### ***Prix instantanés***

Pour les prix instantanés, 15 prix de 50 \$ et 10 prix de 100 \$ pourront être gagnés lors de cette édition.



# Fondation

de l'Hôpital de Memphrémagog

Les gagnants des prix instantanés peuvent réclamer leur prix selon les options suivantes :

1. En personne en se présentant au local de la Fondation entre 9 h et 16 h, du lundi au jeudi. Les gagnants doivent avoir en main leur talon de billet en guise de preuve pour pouvoir réclamer leur prix. Les prix instantanés doivent être réclamés au plus tard le 17 mars 2022 à 16 h, à défaut de quoi ils seront annulés. Les prix instantanés réclamés de cette façon seront remis en argent comptant uniquement.
2. Par la poste en expédiant leur talon de billet à l'adresse suivante : Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog, 50, rue St-Patrice Est, local 8007, Magog (Québec) J1X 3X3. Les prix instantanés réclamés de cette façon seront remis sous forme de chèque uniquement et seront envoyés par la poste aux gagnants

## Condition

La Loto-Fondation est destinée aux employés et médecins du Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog - CIUSSS de l'Estrie - CHUS (ci-après désigné le CSSSM) âgés de 18 ans et plus. Les participants admissibles peuvent acheter un nombre illimité de billet, sous réserve de la disponibilité de ceux-ci. Le tirage de la Loto-Fondation est limité à 300 billets qui sont numérotés de 001 à 300. Chaque billet est valide pour tous les tirages mensuels et un billet peut être pigé plus d'une fois.

Pour pouvoir réclamer son prix, le gagnant devra avoir complètement acquitté le coût des billets achetés. Dans le cas des participants ayant choisi les prélèvements sur la paie (voir ci-après) et n'étant plus à l'emploi du CSSSM, le participant accepte que toute somme due à la Fondation pour l'achat de billet soit prélevée sur sa dernière paie.

## Coût et modes de paiement

Le coût d'un billet est de 156 \$.

Les participants admissibles peuvent acquitter le coût des billets achetés selon les modes de paiement suivants :

- **Prélèvements sur la paie** : Pour l'achat d'un billet, votre employeur procédera à 26 prélèvements de 6,00 \$ par paie, échelonnés du 23 mai 2021 au 21 mai 2022.  
*Note : L'employé ayant choisi les prélèvements sur la paie devra acquitter le solde s'il quitte le CSSSM. Cette somme sera alors prélevée sur sa dernière paie et l'employé demeurera éligible aux tirages de l'édition en cours.*
- **Chèque** : Par chèque libellé à l'ordre de la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog, en un seul versement au coût total des billets achetés; ou
- **Carte de crédit (Visa ou MasterCard)** : Par un seul versement au coût total des billets achetés.



### Reçus aux fins de l'impôt

Aucun reçu d'impôt ne sera remis aux participants, le tout conformément aux lois sur l'impôt en vigueur quant à la vente de billets de tirage.

### Pour acheter des billets

1. Procurez-vous votre billet(s) auprès d'un de nos vendeurs. La liste des vendeurs est disponible sur notre site Web; ou
2. En ligne à [fondationhopitalmagog.org](http://fondationhopitalmagog.org) via l'onglet « Je donne ». Nous vous ferons parvenir votre billet(s) par la poste; ou
3. Remplissez le coupon de participation (verso). Nous le remettrons par courrier interne ou le déposerons dans notre boîte postale sécurisée située près du bureau de la Fondation. Nous vous ferons parvenir votre billet(s) par la poste.

#### Notes :

- ❖ *Les dépliants promotionnels sont disponibles auprès des téléphonistes à l'accueil ou dans le présentoir mural près du bureau de la Fondation, local 8007.*
- ❖ *SVP nous aviser de toute modification à vos informations personnelles, puisque notre système n'est pas lié à celui du CSSSM*
- ❖ *Aucune participation n'est renouvelée automatiquement.*

### Les bénéficiaires

La Loto-Fondation est une activité de financement qui permet à la Fondation d'investir davantage dans la réalisation de petits et grands projets dédiés à maintenir et bonifier la qualité et la diversité des soins et services offerts au CSSSM.

Cette année, la Loto-Fondation financera les projets suivants :

- **Bladder scan**  
Cet équipement améliorera la rapidité et la qualité des services pour la clientèle du service du soutien à domicile en plus de limiter les visites à l'urgence.  
Investissement : 12 000 \$
- **Mobilier pour le CHSLD**  
Ce nouvel ameublement adapté améliorera le confort des résidents. Cet investissement s'inscrit dans le projet majeur visant à humaniser et personnaliser le milieu de vie des personnes en perte d'autonomie.  
Investissement de 14 000 \$

Licence de tirage : RACJ-N° 431252-1